

BONNE FONTAINE
SOCIÉTÉ DE CHASSE

Phalsbourg, le 5 avril 2024

Messieurs les Maires de
Danne et Quatre Vents,
Phalsbourg et Vilsberg

Objet : Déclaration de tirs de nuit

Monsieur le Maire,

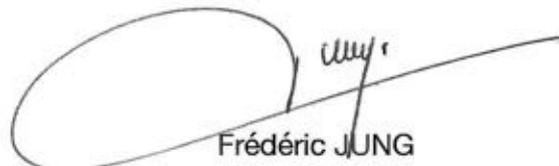
En application de l'Arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC n° 19 du 05 avril 2023, et en qualité d'adjudicataire du lot domanial Phalsbourg n°1 s'étendant sur vos bancs communaux respectifs, et de la chasse Communal de Danne et Quatre Vents, je vous informe par la présente qu'afin de réguler les populations de sangliers, les membres de la Société de Chasse de Bonne Fontaine pratiqueront des tirs de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur l'ensemble de notre territoire, et ce tout au long de la saison de chasse 2024/2025.

Dans un souci de partage de l'espace naturel avec les autres usagers de la nature, mais aussi de sécurité, je vous sollicite pour relayer l'information aux habitants de vos Communes.

J'en informe pour ma part les instances réglementaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président



Frédéric JUNG

Copie à : Service Chasse - Office National des Forêts